



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la cohésion sociale

Nantes, le 17 septembre 2020

REUNION NOUVEAUX ELUS

La prise en charge des sans-abri et des réfugiés

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018 - 2022 définit la politique de l'État auprès des personnes sans abri. Il privilégie l'accès au logement des ménages sans abri, assorti selon évaluation de mesures d'accompagnement adaptées. Les réponses apportées aux besoins conjuguent ainsi la production de logement et les modalités d'accompagnement social.

Le parc d'hébergement et de logement accompagné de Loire-Atlantique est de 4 014 places en 2019, dont 770 d'urgence. Il a connu une augmentation de 1 044 places depuis 2015, soit + 35 %. L'orientation vers ces places est réalisée par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui gère le numéro d'urgence 115. Des places d'hébergement temporaire répondent avec l'appui des municipalités aux besoins territorialisés de ménages en difficulté, dont les femmes victimes de violence.

Des objectifs nationaux déclinés au niveau départemental visent la création de 200 places de maisons relais et 500 places d'intermédiation locative dans le parc privé.

Le programme maison relais, résidences sociales de 20 places en moyenne pour personnes socialement isolées, s'inscrit dans une relation entre associations porteuses de projet, municipalités et bailleurs sociaux. Un essaimage territorial a été recherché en vue de l'ouverture de 10 nouvelles résidences. Les délais de construction induisent des ouvertures plus échelonnées dans le temps.

Les objectifs de mobilisation de logements privés pour des ménages aux ressources limitées, avec le support d'associations d'intermédiation locative, sont respectés. Il convient néanmoins d'améliorer les outils de communication envers les propriétaires privés afin de promouvoir ce dispositif et de favoriser les glissements de baux afin que les ménages y poursuivent leur parcours d'accès au logement.

L'amélioration de la réponse aux besoins des personnes souffrant de maladie psychique en lien avec un parcours d'errance est recherchée par la création du dispositif « Un chez soi d'abord », de 100 places en logements, déployé à l'échelle de la métropole nantaise.

Nantes métropole est territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord depuis 2018.

L'organisation d'une plateforme territoriale d'accompagnement permet notamment d'harmoniser la saisine des dispositifs ainsi qu'une analyse partagée entre les différentes instances d'orientation, afin de favoriser l'accompagnement des ménages vers le logement.

Dans le contexte de crise sanitaire, 732 nouvelles places d'urgence ont été créées ou maintenues à l'issue du plan d'hébergement hivernal. La mise en œuvre d'un plan fluidité partenarial a permis d'accélérer les orientations vers des solutions plus adaptées, les capacités d'urgence étant ramenées à 450 places.

